

Document d'Informations Clés

Ref. interne: EI2315EVK

URL: https://kid.bnpparibas.com/EI2315EVK-94ebb-FR.pdf.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Actively Managed Certificate		
ISIN	X\$2392635343	
Initiateur	BNP Paribas S.A www.bnpparibas.com - Tel. +33 (0)1 57 08 22 00 pour plus d'informations Émetteur: BNP Paribas Issuance B.V Garant: BNP Paribas S.A.	
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de BNP Paribas S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés	
Date de production du document	15 juillet 2023 18:30:46 CET	

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Ce produit est un EMTN, un titre de créance négociable.

Objectifs

Ce produit est indexé sur la performance d'un panier composé à partir d'un univers d'actions, de fonds côtés et d'indices propriétaires (le Panier) sélectionnées par ROTHSCHILD MARTIN MAUREL, agissant en tant qu'entité d'allocation du Panier. Ce produit a une maturité fixe et sera remboursé à la Date de remboursement, à moins qu'il ne soit remboursé de manière anticipée conformément aux dispositions relatives au Remboursement anticipé facultatif ci-après.

Le Panier est un portefeuille géré activement par l'entité d'allocation du Panier. L'entité d'allocation du Panier a le droit de recommander des modifications de la composition du Panier, à savoir que chaque composant du Panier puisse être retiré, repondéré ou remplacé par un nouveau composant, ou qu'un ou plusieurs composants puissent être ajoutés, jusqu'à une fois par jour (chaque occurrence étant une Réallocation). Des frais de réallocation seront prélevés à chaque modification du Panier effectué à la demande de l'entité d'allocation du Panier. Des frais additionnels dépendant de chaque composant peuvent également être applicables.

Le Panier vise à répliquer la performance de ses composants, moins des frais de management de 1,15% par an et des frais de réallocation de la composition du Panier.

Les dividendes nets des prélèvements fiscaux applicables versés aux composants du Panier seront réinvestis dans les composants correspondants à la date de distribution du dividende.

A moins que le produit n'ait été remboursé de manière anticipée, les dispositions suivantes s'appliqueront :

A la date de remboursement, vous recevrez, par EMTN un montant calculé en fonction de la valeur du Panier à la date de constatation finale. Cette valeur est calculée de façon récursive chaque jour à compter de la date de constatation initiale en incluant les dividendes déclarés au titre de chacun des composants du Panier nets des prélèvements fiscaux applicables.

Remboursement anticipé facultatif : L'émetteur a le droit de rembourser le produit à une date désignée à sa discrétion (Date de remboursement anticipé facultatif), sous réserve d'émettre un préavis, avec effet à la Date d'évaluation du remboursement anticipé facultatif. A la Date de remboursement anticipé facultatif, vous recevrez par EMTN un montant calculé en fonction de la valeur du Panier à la Date d'évaluation du remboursement anticipé facultatif.

Données sur le produit

Date de constatation initiale	22 juin 2022
Date d'émission	6 juillet 2022
Date de constatation finale	22 juin 2032
Date de remboursement (échéance)	6 juillet 2032
Date(s) d'évaluation de remboursement anticipé facultatif	5 jours avant la Date de remboursement anticipé facultatif.
Durée de préavis	Pas moins de 180 jours.

Devise du produit EUR	
Valeur nominale (par EMTN) 1 000 EUR	

	Un jour ouvré tel qu'indiqué dans le préavis de l'émetteur.
Tavattati	de l'emetteur.

Les termes du produit prévoient qu'en cas d'évènements exceptionnels : (1) des ajustements peuvent être effectués auprès du produit et/ou (2) l'Emetteur du produit peut rembourser le produit par anticipation. Ces évènements sont précisés dans les termes du produit et sont principalement en lien avec le(s) Sous-Jacent(s), le produit et l'émetteur du produit. Le retour sur investissement (s'il y a) peut être différent des scenarios décris au dessus et notamment moins conséquent que le montant investi.

Tout remboursement décrit dans ce document (y compris les gains potentiels) est calculé sur la base de la Valeur Nominale Courante, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux éventuels applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant ainsi que en cas de mise en résolution du Garant.

Investisseurs de détail visés

Ce produit a été concu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement à court terme (moins de trois ans).
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.
- sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre la totalité de la Valeur nominale à échéance.
- disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leurs fonctionnements et leurs risques, et la classe d'actifs du sous-jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, **prenez bien conscience du risque de change**. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des [max(10Y or RHP+5Y)] dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée	6 juillet 2032			
Exemple d'investissement	10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez pe	erdre tout ou une partie de votre	investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 600 EUR	1 492 EUR	
	Rendement annuel moyen	-74%	-19,09%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 823 EUR	4 381 EUR	
	Rendement annuel moyen	-21,77%	-8,78%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 965 EUR	20 764 EUR	
	Rendement annuel moyen	-0,35%	8,47%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 305 EUR	22 039 EUR	
	Rendement annuel moyen	53,05%	9,19%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement [add reference to benchmark] entre [add dates in years] [add reference to benchmark] between [add dates in years]

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si créateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si l'Émetteur est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant, en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. Si le Garant est en défaut de paiement, fait faillite ou en cas de mise en résolution, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi.

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. Une restructuration peut être imposée par les autorités de résolution afin d'éviter la faillite. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Emetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

Oue va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles:

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 FUR sont investis.



Investissement de 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance	
Coûts totaux	38 EUR	25 EUR	
Incidence des coûts annuels(*)	0,35%	0,03%	

^(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,5% avant déduction des coûts et de 8,47% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an		
Coûts d'entrée	0,25% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	25 EUR		
Coûts de sortie	0,13% du montant nominal. Ces coûts s'appliquent uniquement si vous sortez avant l'échéance du produit. Le nombre indiqué suppose que des conditions normales de marché s'appliquent.	13 EUR		
Coûts récurrents prélevés chaque année				
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0% de votre investissement par an.	0 EUR		
Coûts de transaction	0%	0 EUR		
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions				
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR		

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: jusqu'au 6 juillet 2032, qui correspond à l'échéance du produit.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, une commission de 0,50% sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

En plus de pouvoir revendre le produit, vous pouvez demander à l'Émetteur de rembourser le produit par anticipation en exerçant votre Option de remboursement anticipé par remise d'un préavis écrit (Remboursement anticipé facultatif). En cas d'exercice, vous recevrez un Montant de Remboursement tel que décrit à la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus.

La commission de 0,50% a été prise en compte dans le tableau. Par ailleurs, le distributeur peut prélever des coûts supplémentaires en cas de sortie avant l'échéance.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas CLM Regulations - Client Engagement and Protection Regulations - Torre Ocidente Rua Galileu Galilei, 2, 13°, 1500-392, Lisboa, PORTUGAL, en envoyant un e-mail à cib.priips.complaints@bnpparibas.com, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : https://kid.bnpparibas.com/cib.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur le produit, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit (prospectus /prospectus de base et ses suppléments, et conditions définitives), disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons » L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

